

# Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques

---

## **LA CHARGE FISCALE NETTE EN 2009 :**

**une position compétitive pour le Québec combinée  
à une forte progressivité et à une solide prise en  
compte de la situation familiale**

---

Document de travail 2011/04

Luc Godbout

Suzie St-Cerny

Michaël Robert-Angers

20 juin 2011

---

## **REMERCIEMENTS**

La *Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques* de l'Université de Sherbrooke tient à remercier de son appui renouvelé le ministère des Finances du Québec et désire lui exprimer sa reconnaissance pour le financement dont elle bénéficie afin de poursuivre ses activités de recherche.

---

## LA MISSION DE LA CHAIRE DE RECHERCHE EN FISCALITÉ ET EN FINANCES PUBLIQUES

La *Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques* (CFFP) a été mise sur pied le 15 avril 2003. Au Québec, les lieux communs et officiels où praticiens, cadres de l'État et chercheurs peuvent échanger sur les nouveaux défis touchant la fiscalité et les finances publiques sont rares. De plus, la recherche dans ces domaines est généralement de nature unidisciplinaire et néglige parfois l'aspect multidisciplinaire des relations entre l'État et ses contribuables. La *Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques* tire sa raison d'être de ces deux réalités. La mission principale de la Chaire est de stimuler la recherche et la formation interdisciplinaires par le regroupement de professeurs et de chercheurs intéressés par la politique économique de la fiscalité. Pour plus de détails sur la *Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques*, vous pouvez consulter son site officiel à l'adresse suivante : <http://www.usherbrooke.ca/adm/recherche/chairefiscalite/>.

**Luc Godbout** est professeur à la Faculté d'administration de l'Université de Sherbrooke et chercheur principal en finances publiques à la CFFP.

**Suzie St-Cerny** est professionnelle de recherche à la CFFP.

**Michaël Robert-Angers** est auxiliaire de recherche à la CFFP.

Les opinions exprimées n'engagent que les auteurs, ces derniers assument l'entière responsabilité des commentaires et des interprétations figurant dans la présente étude.

Merci à la *Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques* pour l'appui financier qui a rendu possible la réalisation de cette étude.

***Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques***

Faculté d'administration, Université de Sherbrooke

2500, boul. de l'Université

Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Téléphone : (819) 821-8000, poste 61353

Télécopieur : (819) 821-7396

Courriel : cffp.adm@usherbrooke.ca

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Mise en contexte .....</b>	<b>1</b>
<b>1. Aspect méthodologique.....</b>	<b>4</b>
<b>2. Charge fiscale nette au Québec en 2009 .....</b>	<b>6</b>
<b>3. Comparaison internationale de la charge fiscale nette en 2009.....</b>	<b>8</b>
<b>4. Progressivité et prise en compte de la situation familiale au Québec et dans les pays du G7 .....</b>	<b>13</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>21</b>
<b>Annexe Méthodologie de l'OCDE appliquée au Québec et différences par rapport aux études de 2008 et 2010 .....</b>	<b>23</b>

---

## MISE EN CONTEXTE

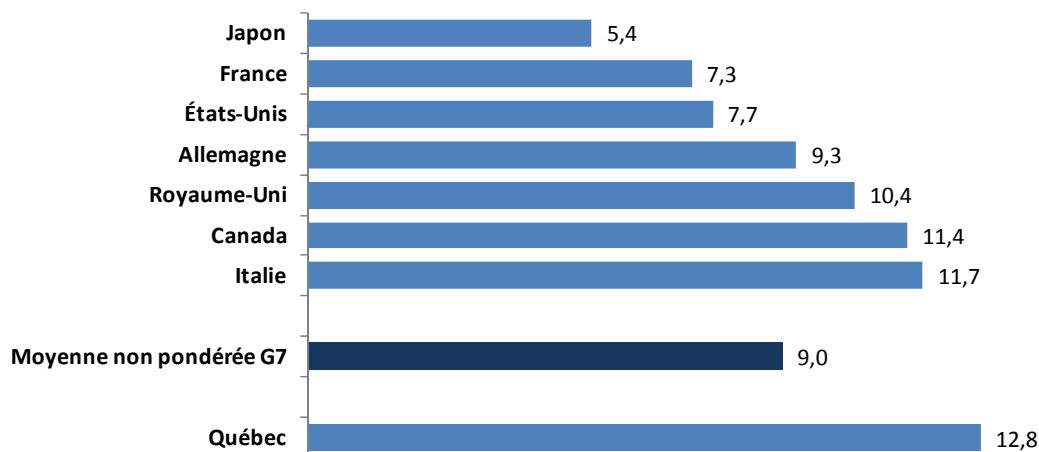
Pour une troisième fois, nous présentons une comparaison de la charge fiscale nette du Québec avec celle des pays du G7 pour différents niveaux de revenus et différentes situations familiales. Les résultats passés<sup>1</sup> révèlent que, pour tous les cas analysés, la charge fiscale nette au Québec n'a jamais été la plus élevée des pays du G7. De plus, pour la majorité des cas analysés de familles avec enfants à charge, c'est au Québec que la charge fiscale nette était la plus faible. De surcroît, en comparant les réductions d'impôts récentes, le Québec a été maintes fois le champion, parmi les pays du G7, en ce qui a trait à l'importance des réductions fiscales. Qu'en est-il en 2009?

En débutant, il est bon de noter qu'encore en 2009, le poids des impôts sur le revenu mesuré en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) au Québec reste toujours le plus élevé de tous les pays du G7 (**graphique 1**).

---

<sup>1</sup> Luc Godbout et Suzie St-Cerny, *La charge fiscale nette des particuliers au Québec et dans les pays du G7 : le Québec est en excellente position et maintes fois champion des réductions fiscales!*, Document de travail 2008/05, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, 2008. Aussi disponible à : <[www.usherbrooke.ca/chairefiscalite/](http://www.usherbrooke.ca/chairefiscalite/)> et Luc Godbout, Suzie St-Cerny et Chantal Amiot, *Année d'imposition 2008 : une charge fiscale nette plus faible et des impôts sur le revenu plus élevés qu'ailleurs, est-ce possible?*, Document de travail 2010/03, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, 2010. Aussi disponible à <[www.usherbrooke.ca/chairefiscalite/](http://www.usherbrooke.ca/chairefiscalite/)>.

**Graphique 1 : Comparaison du poids des impôts sur le revenu des particuliers en proportion du PIB, pays du G7 et Québec, 2009 (en pourcentage)**



Sources : OCDE, Base de données OECD.Stat, Statistique Canada, tableau 384-0002 et ISQ, Comptes économiques des revenus et dépenses du Québec, Édition 2009, p. 82-83.

En comparant le poids des impôts sur le revenu des particuliers en 2009 et en 2008 en proportion du PIB, il a diminué tant au Québec que dans les pays du G7 (sauf pour l'Italie, +0,1 point de pourcentage). La baisse moyenne a été de 0,6 point de pourcentage pour les pays du G7, la chute la plus marquée se situant aux États-Unis (2,2 points de pourcentage). Au Québec, la baisse a été de 0,9 point de pourcentage. Notons que ces baisses ont été enregistrées en période de récession. Tous les pays du G7 ont subi un recul de leur PIB entre 2008 et 2009<sup>2</sup>, induisant également une baisse de leurs revenus fiscaux.

En 2009, l'impôt des particuliers demeure donc plus élevé au Québec que dans les pays du G7. Ceci ne signifie pas pour autant que les particuliers y disposent d'un revenu disponible inférieur et donc, d'une capacité de consommation et d'épargne restreinte. Une telle évaluation nécessite non seulement de prendre en compte les impôts, mais également les cotisations sociales obligatoires et les prestations sociales versées. Cette analyse comparative de la charge fiscale nette des salariés québécois et des résidents des pays du G7 pour 2009 est présentée dans ce document.

La charge fiscale nette en 2009

De plus, pour la première fois, la présente analyse s'attarde à montrer et à comparer, à l'aide de la charge fiscale nette, la progressivité de l'impôt dans les pays du G7 et au Québec, ainsi qu'à illustrer comment la situation familiale est prise en considération.

---

<sup>2</sup> OCDE, *OECD.Statextracts - The crisis and beyond - Gross domestic products*, en ligne : <<http://stats.oecd.org/index.aspx?>>, page consultée en février 2011.

---

## 1. ASPECT MÉTHODOLOGIQUE<sup>3</sup>

Le présent document s'inspire donc la méthodologie développée par l'OCDE dans sa publication *Les impôts sur les salaires*<sup>4</sup>. La charge fiscale nette des particuliers (CFN) pour un revenu (R) donné y est exprimée de la manière suivante :

$$CFN = \frac{[IR + CSP - PRP]}{(R)}$$

où :

- R représente le revenu du particulier;
- IR représente la somme des impôts sur le revenu du particulier;
- CSP représente la somme des cotisations de sécurité sociale à la charge du particulier;
- PRP représente les prestations reçues par le particulier.

L'OCDE procède annuellement à des comparaisons entre ses pays membres en utilisant des cas qui diffèrent selon :

- la composition familiale : célibataire, couple sans enfants, famille monoparentale et famille biparentale;
- le niveau des revenus tirés de salaires : égal, inférieur ou supérieur au salaire moyen.

La publication de l'OCDE nous permet de comparer la charge fiscale nette dans huit situations pour 2009. De plus, pour comparer la charge fiscale nette des pays pour des niveaux de revenus plus élevés que ceux présentés dans la publication, nous utilisons un autre outil élaboré par l'OCDE : la calculatrice impôts-prestations<sup>5</sup>. Au total, nous présentons ici quinze cas pour lesquels la situation familiale varie (célibataire, couple sans enfants, familles avec enfants) et pour lesquels les revenus au Québec en 2009 s'étalent de 26 500 \$ à près de 133 000 \$.

---

<sup>3</sup> Voir l'annexe méthodologique pour une explication détaillée.

<sup>4</sup> OCDE, *Les impôts sur les salaires 2009*, 2010.

<sup>5</sup> OCDE, *La calculatrice Impôts-Prestations*, en ligne : [http://www.oecd.org/document/30/0,3746,fr\\_2649\\_34637\\_40080990\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/30/0,3746,fr_2649_34637_40080990_1_1_1_1,00.html), page consultée en janvier et février 2011. Cette calculatrice n'a pas été conçue pour calculer la charge fiscale nette, mais toutes les informations dont nous avons besoin s'y trouvent. En regard de l'étude sur les impôts et les salaires, la seule hypothèse qui diffère est celle concernant l'âge des enfants, soit 4 et 6 ans au lieu de plus de 6 ans. L'annexe méthodologique explique les effets de ce changement d'hypothèse.



La charge fiscale nette en 2009

L'utilisation de niveaux de revenus plus élevés rend plus intéressante la comparaison de la progressivité des régimes fiscaux.

---

## 2. CHARGE FISCALE NETTE AU QUÉBEC EN 2009

Le **tableau 1** illustre le calcul de la charge fiscale nette au Québec en 2009 pour les quinze cas retenus (catégories de ménage et de niveaux de revenus) qui feront l'objet d'une comparaison avec les pays du G7.

Les résultats indiquent que pour chaque type de ménage, la charge fiscale nette augmente quand le revenu s'accroît. Par exemple, pour un célibataire, la charge fiscale nette passe de 16,6 % à 32,1 % lorsque le salaire passe d'un niveau inférieur au salaire moyen à un revenu supérieur (67 % à 200 % du salaire moyen). Cette hausse de charge fiscale nette avec les augmentations de revenus indique la présence de progressivité du système fiscal au Québec.

Également, les résultats montrent que le régime d'imposition sur le revenu (Québec et fédéral) prend en compte la situation familiale, c'est-à-dire qu'à revenu égal, la charge fiscale varie selon la situation familiale. Ainsi, la charge fiscale est nettement inférieure lorsqu'il y a des enfants à charge. Par exemple, pour un couple gagnant 53 194 \$, la charge fiscale nette est de 20,1 % en l'absence d'enfants comparativement à 7,8 % lorsqu'il y a deux enfants.

Les résultats québécois montrent des charges fiscales négatives pour les familles avec enfants ayant les revenus les plus bas. Ainsi, le couple avec deux enfants et un revenu égal à 100 % du salaire moyen avait un revenu disponible (après impôts, cotisations sociales et prestations) supérieur à son revenu de travail (plus élevé de 5,4 %). Pour la famille monoparentale avec deux enfants et un revenu égal à 67 % du revenu moyen, le revenu disponible était 34,9 % plus élevé que le revenu de travail.

**Tableau 1 : Impôts, cotisations et prestations (charge fiscale nette), Québec – Année d'imposition 2009**

(% du salaire moyen)	Célibataire sans enfants				Couple sans enfants				Couple avec deux enfants				Monoparentale deux enfants		
	67 %	100 %	167 %	200 %	100 % et 0 %	67 % et 67 %	100 % et 67 %	167 % et 167 %	100 % et 0 %	67 % et 67 %	100 % et 67 %	167 % et 167 %	67 %	100 %	167 %
<b>Salaires bruts</b>	<b>26 597 \$</b>	<b>39 697 \$</b>	<b>66 294 \$</b>	<b>79 394 \$</b>	<b>39 697 \$</b>	<b>53 194 \$</b>	<b>66 294 \$</b>	<b>132 588 \$</b>	<b>39 697 \$</b>	<b>53 194 \$</b>	<b>66 294 \$</b>	<b>132 588 \$</b>	<b>26 597 \$</b>	<b>39 697 \$</b>	<b>66 294 \$</b>
<b>Impôts</b>															
fédéral	1 703 \$	3 232 \$	7 998 \$	10 405 \$	1 939 \$	3 405 \$	4 934 \$	15 997 \$	1 566 \$	3 032 \$	4 561 \$	15 694 \$	37 \$	1 576 \$	6 403 \$
provincial	1 756 \$	4 108 \$	9 427 \$	12 111 \$	2 017 \$	4 001 \$	6 109 \$	18 855 \$	2 209 \$	4 193 \$	6 301 \$	19 095 \$	1 948 \$	4 348 \$	9 667 \$
<b>Cotisations sociales obligatoires</b>															
Assurance emploi	367 \$	548 \$	584 \$	584 \$	548 \$	734 \$	915 \$	1 167 \$	548 \$	734 \$	915 \$	1 167 \$	367 \$	548 \$	584 \$
Régime assurance-parentale	129 \$	192 \$	300 \$	300 \$	192 \$	257 \$	321 \$	600 \$	192 \$	257 \$	321 \$	600 \$	129 \$	192 \$	300 \$
Régime des rentes du Québec	1 143 \$	1 792 \$	2 119 \$	2 119 \$	1 792 \$	2 287 \$	2 935 \$	4 237 \$	1 792 \$	2 287 \$	2 935 \$	4 237 \$	1 143 \$	1 792 \$	2 119 \$
<b>Prestations versées par les administrations</b>															
Prestation fiscale pour enfants	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	2 916 \$	2 181 \$	1 657 \$	0 \$	5 929 \$	2 916 \$	1 657 \$
Soutien aux enfants	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	3 249 \$	2 987 \$	2 463 \$	1 169 \$	4 007 \$	3 768 \$	2 704 \$
Prestation universelle pour garde d'enfants	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$
Prime au travail	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	593 \$	0 \$	0 \$	0 \$	712 \$	0 \$	0 \$
Crédit de TPS	378 \$	9 \$	0 \$	0 \$	127 \$	0 \$	0 \$	0 \$	387 \$	0 \$	0 \$	0 \$	756 \$	387 \$	0 \$
Crédit de TVQ	299 \$	49 \$	0 \$	0 \$	106 \$	0 \$	0 \$	0 \$	106 \$	0 \$	0 \$	0 \$	299 \$	49 \$	0 \$
Prestation fiscale pour revenu de travail	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Charge fiscale nette</b>															
Total des impôt et cotisations payés moins les prestations reçues	4 421 \$	9 814 \$	20 428 \$	25 519 \$	6 255 \$	10 684 \$	15 214 \$	40 856 \$	-2 144 \$	4 135 \$	9 713 \$	38 424 \$	-9 279 \$	136 \$	13 512 \$
Taux moyen de charge fiscale nette	<b>16,6%</b>	<b>24,7%</b>	<b>30,8%</b>	<b>32,1%</b>	<b>15,8%</b>	<b>20,1%</b>	<b>22,9%</b>	<b>30,8%</b>	<b>-5,4%</b>	<b>7,8%</b>	<b>14,7%</b>	<b>29,0%</b>	<b>-34,9%</b>	<b>0,3%</b>	<b>20,4%</b>
<b>Revenu disponible</b>	<b>22 176 \$</b>	<b>29 883 \$</b>	<b>45 866 \$</b>	<b>53 875 \$</b>	<b>33 442 \$</b>	<b>42 510 \$</b>	<b>51 080 \$</b>	<b>91 732 \$</b>	<b>41 841 \$</b>	<b>49 059 \$</b>	<b>56 581 \$</b>	<b>94 164 \$</b>	<b>35 876 \$</b>	<b>39 561 \$</b>	<b>52 782 \$</b>

Source : Calcul des auteurs.

### 3. COMPARAISON INTERNATIONALE DE LA CHARGE FISCALE NETTE EN 2009

Voici comment s'insèrent les résultats obtenus au Québec en regard de ceux obtenus dans les pays du G7 pour les quatre situations familiales analysées.

#### Célibataire

Le **tableau 2** permet de voir d'un coup d'œil la charge fiscale nette d'un célibataire dans les pays du G7 et au Québec pour 2009 selon quatre situations de revenus. Les chiffres en grisé indiquent l'endroit où la charge fiscale nette a été la plus faible en 2009.

**Tableau 2 : Charge fiscale nette des célibataires sans enfants, 2009**

<i>Proportion du salaire moyen</i>	<b>67 %</b>	<b>100 %</b>	<b>167 %</b>	<b>200 %</b>
Allemagne	35,5	41,3	45,5	45,3
Canada	17,7	22,6	26,5	28,7
États-Unis	19,5	22,8	29,3	31,2
France	25,8	27,7	33,1	34,6
Italie	24,1	28,9	36,7	38,8
Japon	18,5	<b>20,0</b>	<b>24,0</b>	<b>25,0</b>
Royaume-Uni	22,5	25,3	29,9	31,7
<b>G7</b>	<b>23,4</b>	<b>26,9</b>	<b>32,1</b>	<b>33,6</b>
<b>Québec</b>	<b>16,6</b>	<b>24,7</b>	<b>30,8</b>	<b>32,1</b>

Source : OCDE, *La calculatrice Impôts-Prestations* (en ligne) et calcul des auteurs.

- Pour un célibataire gagnant les deux tiers du salaire moyen, la charge fiscale nette moyenne pour les pays du G7 était de 23,4 % en 2009, variant de 17,7 % au Canada à 35,5 % en Allemagne. Avec 16,6 %, le Québec a été en 2009, en comparaison du G7, l'endroit où la charge fiscale nette était la plus basse;
- Pour les situations où un célibataire a touché le salaire moyen, les cinq tiers (167 %) et le double (200 %) de celui-ci :
  - c'est au Japon que la charge fiscale nette a été la plus faible;
  - la charge fiscale nette du Québec s'est toujours retrouvée à un niveau inférieur à la moyenne du G7 et de trois des pays membres (l'Allemagne, la France et l'Italie);

- L'Allemagne a systématiquement présenté la charge fiscale nette la plus élevée dans tous les scénarios de revenus analysés.

### Couple sans enfants

Le **tableau 3** présente la charge fiscale nette des couples sans enfants avec deux revenus de travail en 2009, sauf pour le premier scénario (100 % + 0 %) où un des deux conjoints ne travaille pas.

**Tableau 3 : Charge fiscale nette des couples sans enfants, 2009**

<i>Proportion du salaire moyen</i>	<i>100 % + 0 %</i>	<i>67 % + 67 %</i>	<i>100 % + 67 %</i>	<i>167 % et 167 %</i>
Allemagne	31,7	35,5	38,7	45,5
Canada	17,9	19,1	21,2	26,5
États-Unis	17,1	20,2	22,0	29,6
France	23,0	25,8	26,9	33,1
Italie	26,4	25,5	28,1	36,7
Japon	18,5	18,4	19,4	24,0
Royaume-Uni	25,3	22,5	24,2	29,9
<b>G7</b>	<b>22,8</b>	<b>23,9</b>	<b>25,8</b>	<b>32,2</b>
<b>Québec</b>	<b>15,8</b>	<b>20,1</b>	<b>23,0</b>	<b>30,8</b>

Source : OCDE, *La calculatrice Impôts-Prestations* (en ligne) et calcul des auteurs.

- Pour un couple sans enfants avec un revenu de travail équivalant au salaire moyen (où un seul conjoint travaille), la charge fiscale nette moyenne des pays du G7 a été de 22,8 % en 2009. Avec 15,8 %, le Québec a été, en comparaison avec le G7, l'endroit où la charge fiscale était la plus faible;
- Pour ce qui est des trois autres situations de revenu :
  - le Japon a présenté la charge fiscale nette la plus faible;
  - le Québec avait une charge fiscale inférieure à la moyenne du G7 et se classait devant l'ensemble des pays européens (sauf par rapport au Royaume-Uni quand le revenu est le plus élevé);
- L'Allemagne a présenté systématiquement les charges fiscales nettes les plus élevées dans les quatre scénarios de revenus analysés.

## Couple avec deux enfants

Le **tableau 4** présente la charge fiscale nette pour des couples avec deux enfants selon quatre situations de revenus.

**Tableau 4 : Charge fiscale nette des couples avec deux enfants, 2009**

<i>Proportion du salaire moyen</i>	<i>100 % + 0 %</i>	<i>67 % + 67 %</i>	<i>100 % + 67 %</i>	<i>167 % et 167 %</i>
Allemagne	20,8	27,4	32,1	41,4
Canada	6,0	11,5	17,0	25,7
États-Unis	7,3	14,1	17,1	28,0
France	17,1	18,7	21,8	29,6
Italie	16,0	19,3	23,4	32,3
Japon	13,7	14,9	16,3	22,6
Royaume-Uni	18,6	17,5	21,0	28,3
<b>G7</b>	<b>14,2</b>	<b>17,6</b>	<b>21,2</b>	<b>29,7</b>
<b>Québec</b>	<b>-5,4</b>	<b>7,8</b>	<b>14,7</b>	<b>29,0</b>

Source : OCDE, *La Calculatrice Impôts-Prestations* (en ligne) et calcul des auteurs.

- Le Québec présente la charge fiscale nette la plus faible pour trois des quatre scénarios étudiés.
  - Pour les couples avec un revenu familial égal au salaire moyen (où un seul conjoint travaille), la charge fiscale nette a été en moyenne de 14,2 % pour les pays du G7 en 2009, variant de 6,0 % au Canada à 20,8 % en Allemagne. Avec une charge fiscale nette négative de 5,4 %, le Québec avait de loin la charge fiscale nette la plus faible;
- Pour les deux situations de revenu suivantes, la charge fiscale nette des couples avec deux enfants au Québec comparée à celles des pays du G7 est la plus basse;
- Pour les couples avec deux enfants gagnant l'équivalent de trois fois et un tiers le salaire moyen (167 % + 167 %), la charge fiscale nette moyenne du G7 était de 29,7 % en 2009.
  - Avec 29,0 %, la charge fiscale nette du Québec se situait tout juste sous ce niveau.
  - Le Japon affichait la charge la plus faible du groupe avec 22,6 %.
- Pour tous les cas analysés ici, l'Allemagne présentait la charge fiscale la plus élevée.

### Famille monoparentale avec deux enfants

Enfin, le **tableau 5** présente la charge fiscale nette pour une famille monoparentale avec deux enfants selon trois situations de revenus.

**Tableau 5 : Charge fiscale nette des familles monoparentales avec deux enfants, 2009**

<i>Proportion du salaire moyen</i>	<i>67 %</i>	<i>100 %</i>	<i>167 %</i>
Allemagne	18,1	29,3	36,7
Canada	-24,6	5,6	19,8
États-Unis	-3,3	13,1	20,4
France	11,5	17,2	22,5
Italie	0,0	18,3	32,3
Japon	1,0	14,8	21,2
Royaume-Uni	0,9	18,6	26,6
<b>G7</b>	<b>0,5</b>	<b>16,7</b>	<b>25,7</b>
<b>Québec</b>	<b>-34,9</b>	<b>0,3</b>	<b>20,4</b>

Source : OCDE, *La calculatrice Impôts-Prestations* (en ligne) et calcul des auteurs.

- Le Québec se retrouve ici avec une charge fiscale nette plus faible que la moyenne des pays du G7 pour deux des trois scénarios étudiés.
- En ce qui concerne la famille monoparentale avec deux enfants ayant un salaire équivalant à deux tiers du salaire moyen (67 %) :
  - En 2009, la charge fiscale nette a été de 0,5 % pour la moyenne des pays du G7.
  - Le Canada et les États-Unis affichaient des charges fiscales nettes négatives, tandis que l'Italie, le Royaume-Uni et le Japon offraient une charge fiscale située entre 0 et 1 %.
  - Avec -34,9 %, le Québec a été, et de loin, l'endroit où la charge fiscale nette était la plus faible. Soulignons que pour une famille monoparentale québécoise, cette charge fiscale nette négative signifie que les prestations reçues étaient supérieures de 9 279 \$ aux impôts et cotisations sociales payés, augmentant donc significativement le revenu disponible de ces ménages;
- Lorsque l'analyse porte sur la famille monoparentale avec deux enfants jouissant d'un revenu de salaire équivalant au salaire moyen (100 %), la charge fiscale moyenne des pays du G7

grimpe à 16,7 % tandis que le Québec affiche un taux de 0,3 %, le plus faible de l'ensemble des taux des pays du G7, suivi par le Canada à 5,6 %;

- Enfin, pour la famille monoparentale avec deux enfants touchant un revenu de salaire équivalant à cinq tiers du salaire moyen (167 %), la moyenne des pays du G7 se situe à 25,7 %. Les taux varient de 19,8 % au Canada à 36,7 % en Allemagne. Le Québec affiche un taux voisin de celui du Canada et égal à celui des États-Unis (20,4 %).
- L'Allemagne présente ici encore la charge fiscale nette la plus élevée pour ces trois scénarios.

### **Constatations générales**

- Pour tous les cas analysés, la charge fiscale nette au Québec est inférieure à la moyenne du G7.
- L'Allemagne présente toujours la charge fiscale nette la plus élevée.
- Pour toutes les situations familiales analysées, la charge fiscale nette est la plus faible au Québec pour les plus bas revenus considérés.
- Lorsqu'il y a des enfants à charge (7 cas sur 15), le Québec a la charge fiscale la plus faible dans 5 cas. Les deux exceptions sont les cas avec les revenus les plus élevés.
- Sans enfants à charge, la position du Québec est soit la 4<sup>e</sup> ou la 5<sup>e</sup> en terme de charge fiscale nette (sur 8 juridictions analysées) quand les revenus considérés ne sont pas les plus bas.



---

#### **4. PROGRESSIVITÉ ET PRISE EN COMPTE DE LA SITUATION FAMILIALE AU QUÉBEC ET DANS LES PAYS DU G7**

Un impôt sur le revenu est qualifié de progressif lorsque son poids augmente plus rapidement que la variation positive de revenu. Donc, plus rapidement l'impôt à payer s'accroît par rapport au revenu, plus grande est la progressivité du système fiscal concerné. En pratique, la progressivité relative d'un système fiscal peut donc être mesurée par l'écart d'impôt entre deux niveaux de revenu.

Pour démontrer la prise en compte de la situation familiale, il s'agit de voir pour deux situations de famille différentes, mais à un même niveau de revenu, si le taux d'imposition est différent. Par exemple, un système d'imposition tient compte de la situation familiale lorsqu'un couple sans enfants avec un niveau de revenu donné a un taux d'imposition plus élevé qu'un couple avec des enfants au même niveau de revenu.

Dans la présente section, nous examinons ces deux concepts en les appliquant à la charge fiscale nette.

##### **a. Progressivité**

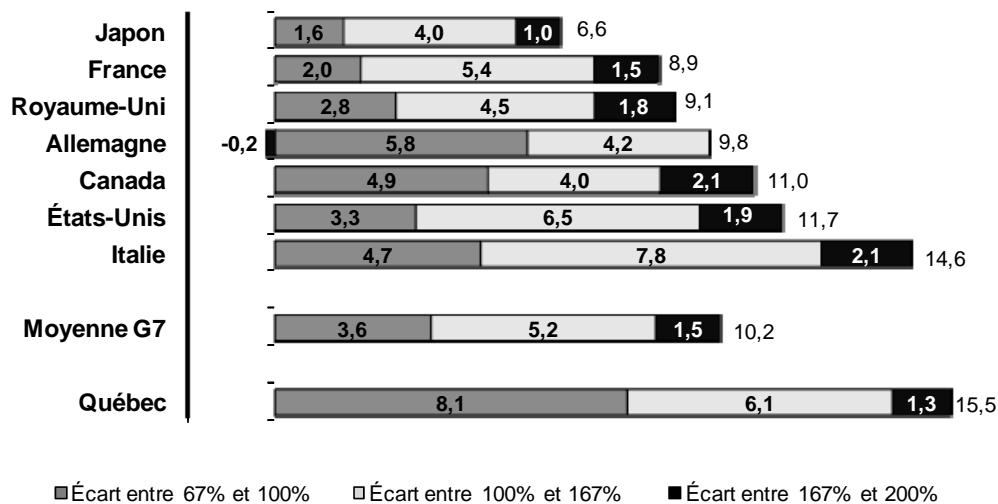
Il y aura progressivité si la charge fiscale nette augmente lorsque le revenu augmente pour une même situation familiale.

Les diverses sections des barres des graphiques 2 à 5 illustrent la variation de la charge fiscale nette lorsque le revenu augmente. Le chiffre à droite des barres représente la variation totale du plus bas au plus haut revenu analysé.

## Célibataire

Le **graphique 2** présente les variations de charge fiscale d'un revenu à l'autre pour un célibataire.

**Graphique 2 : Célibataire - Variation de la charge fiscale nette (en points de pourcentage) lorsque le revenu augmente de 67 % à 200 % du salaire moyen, 2009**



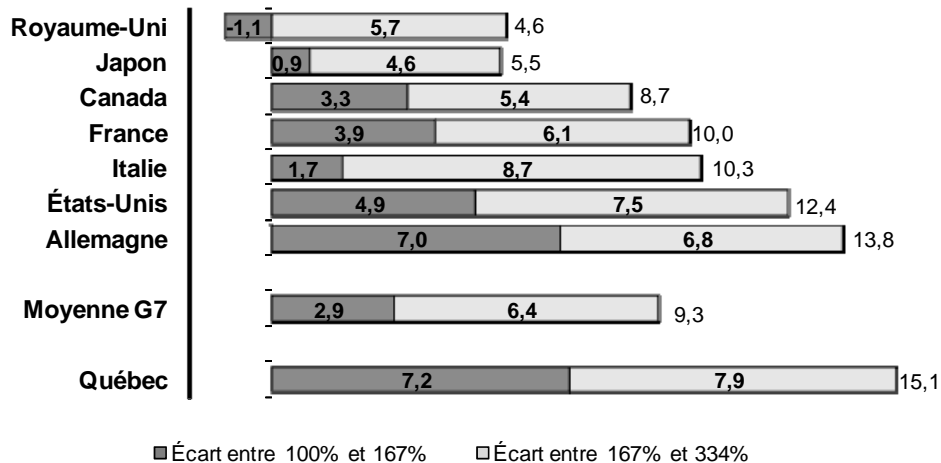
Source : OCDE, *La calculatrice Impôts-Prestations* (en ligne) et calcul des auteurs.

- Pour l'ensemble des situations de revenus considérées, c'est au Québec que la hausse de charge fiscale nette est la plus importante.
- L'évolution de la charge fiscale nette de 67 % à 100 % du salaire moyen varie de 1,6 point de pourcentage au Japon (situation la moins progressive) à 5,8 points de pourcentage en Allemagne (situation la plus progressive). Avec une hausse de la charge de 8,1 points de pourcentage, c'est au Québec que le degré de progressivité est le plus grand pour cette hausse de revenu.
- Quant au passage de 100 % à 167 % et de 167 % à 200 % du salaire moyen, c'est en Italie que les hausses de charge fiscale nette sont les plus élevées.
- Fait à noter, lorsque le revenu moyen passe de 167 % à 200 %, la charge fiscale nette baisse de 0,2 point de pourcentage en Allemagne.

### Couple sans enfants

Le **graphique 3** présente les écarts de taux de charge fiscale nette pour un couple sans enfants.

**Graphique 3 : Couple sans enfants - Variation de la charge fiscale nette lorsque le revenu augmente de 100 % à 334 % du salaire moyen, 2009**

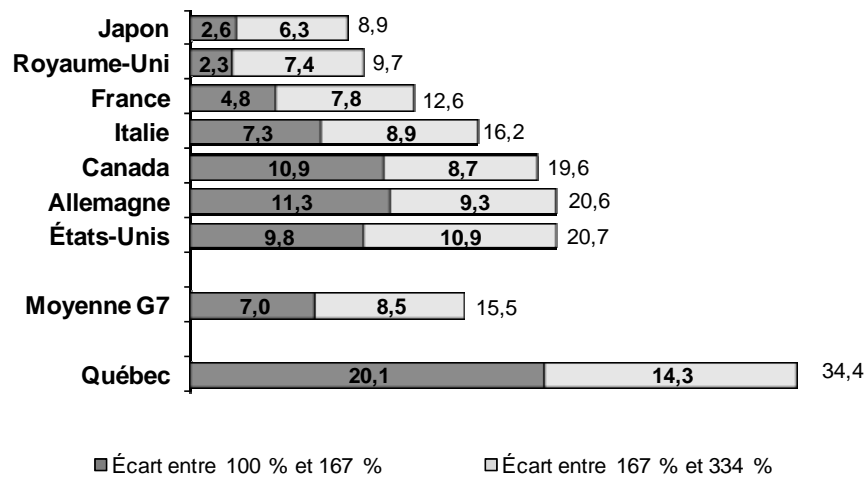


Source : OCDE, *Calculatrice Impôts-prestation* (en ligne) et calcul des auteurs.

- Globalement, du plus bas au plus haut revenu considéré, c'est au Québec que la hausse de charge fiscale est la plus grande (+15,1 points de pourcentage) démontrant ainsi le degré de progressivité le plus élevé.
- Sauf pour le Royaume-Uni, la charge fiscale nette augmente quand le revenu d'un couple sans enfants passe de 100 % à 167 % du salaire moyen et la hausse de charge fiscale nette est généralisée lorsque le salaire moyen passe de 167 % à 334 %.
- Le Québec se situe en première position quant à l'importance de la hausse de la charge fiscale pour un revenu moyen variant de 100 % à 167 %.
- Le Québec est en deuxième position, après l'Italie, quant à la hausse relative de la charge fiscale pour la variation du revenu moyen de 167 % à 334 %.

### Couple avec deux enfants

**Graphique 4 : Couples avec enfants - Variation de la charge fiscale nette (en points de pourcentage) lorsque le revenu augmente de 100 % à 334 % du salaire moyen, 2009**

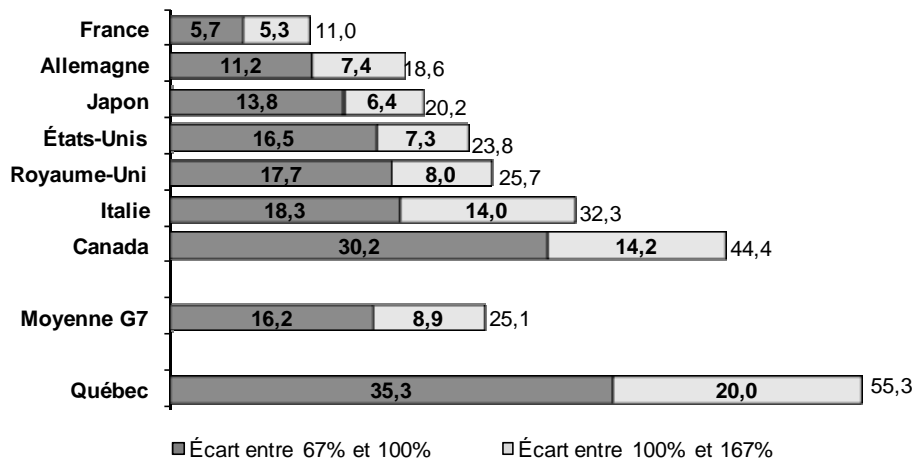


Source : OCDE, *La calculatrice Impôts-Prestations* (en ligne) et calcul des auteurs.

- Encore une fois, pour les deux variations de revenus considérés, et donc aussi pour la variation totale, c'est au Québec que les hausses de charge fiscale nette sont les plus importantes.
- Parmi les pays membres du G7, pour un revenu qui passe de 100 % à 167 % du salaire moyen, des écarts importants de charge fiscale nette existent. Tandis que le Royaume-Uni et le Japon présentent en 2009 un écart inférieur à 3 points de pourcentage, dénotant une faible progressivité, un écart de 11,3 points de pourcentage existe en Allemagne. La moyenne de la charge fiscale nette des pays du G7 présente quant à elle un écart de 7,0 points de pourcentage.

## Famille monoparentale avec deux enfants

**Graphique 5 : Famille monoparentale avec 2 enfants - Variation de la charge fiscale nette (en points de pourcentage) lorsque le revenu augmente de 67 % à 167 % du salaire moyen, 2009**



Source : OCDE, *La Calculatrice Impôts-Prestations* (en ligne) et calcul des auteurs.

- Ici également, c'est au Québec que la hausse de la charge fiscale nette est la plus grande pour l'ensemble des scénarios de revenus considérés.
- Après le Québec, c'est le Canada au sein du G7 qui a la charge fiscale nette la plus progressive.
- On remarque que la variation de charge fiscale nette des pays du G7 et du Québec est plus élevée entre 67 % et 100 % du salaire moyen qu'entre 100 % et 167 %.)

## Constatations générales au sujet de la progressivité

- Signe que la répartition progressive de la charge fiscale nette est une préoccupation importante pour toutes les juridictions analysées, on observe globalement en 2009 une hausse de la charge fiscale lorsque le revenu s'accroît.
- Dans tous les cas analysés du plus bas au plus haut revenu, la charge fiscale nette progresse plus vite au Québec que partout ailleurs dans le G7.
- Dans deux cas seulement, en Allemagne pour les célibataires et au Royaume-Uni pour les couples sans enfants, on note une charge fiscale nette qui diminue quand le revenu augmente.

## **b. Prise en compte de la situation familiale**

Un système fiscal prendra en compte la situation familiale si, pour un même niveau de revenu, le taux d'imposition change lorsque la situation familiale change. Les résultats de charges fiscales nettes présentés ici nous permettent de voir s'il y a prise en compte de la situation familiale.

### **De célibataire à famille monoparentale avec deux enfants**

Le prise en compte de deux enfants à charge vient réduire la charge fiscale nette d'une famille monoparentale en regard d'un célibataire dans l'ensemble des pays du G7 et au Québec pour tous les niveaux de revenus considérés. Toutefois, le **tableau 6** nous permet de constater que ces baisses n'ont pas toutes la même ampleur.

- Parmi le G7, lorsqu'on compare les situations d'un célibataire avec un revenu égal à 67 % du salaire moyen à une famille monoparentale avec deux enfants ayant le même revenu, les diminutions de charge fiscale nette vont de 14,3 points de pourcentage en France à 42,3 points de pourcentage au Canada.
- À 67 % du salaire moyen, la prise en compte de la situation familiale se fait de façon encore plus importante au Québec où on note la variation la plus grande de charge fiscale nette liée aux charges familiales (-51,5 points de pourcentage).
- La baisse de charge fiscale nette la plus substantielle est aussi au Québec pour un revenu équivalant à 100 % du salaire moyen.
- Par contre, à 167 % du salaire moyen, le Québec a le deuxième plus important écart juste derrière la France.
- Si la France a l'écart le plus élevé des pays du G7 à 167 % du salaire moyen, inversement, elle obtient l'écart le plus faible à 67 % du salaire moyen.

**Tableau 6 : Célibataire et famille monoparentale avec 2 enfants -Variation comparée de la charge fiscale nette pour trois niveaux de revenu, 2009**

	67 % du salaire moyen			100 % du salaire moyen			167 % du salaire moyen		
	0 enfant	2 enfants	Écart	0 enfant	2 enfants	Écart	0 enfant	2 enfants	Écart
Allemagne	35,5	18,1	-17,4	41,3	29,3	-12,0	45,5	36,7	-8,8
Canada	17,7	-24,6	-42,3	22,6	5,6	-17,0	26,5	19,8	-6,7
États-Unis	19,5	-3,3	-22,8	22,8	13,1	-9,7	29,3	20,4	-8,9
France	25,7	11,5	-14,3	27,7	17,2	-10,5	33,1	22,5	-10,6
Italie	24,1	0,0	-24,1	28,9	18,3	-10,6	36,7	32,3	-4,4
Japon	18,4	1,0	-17,4	20,0	14,8	-5,2	24,0	21,2	-2,8
Royaume-Uni	22,5	0,9	-21,6	25,3	18,6	-6,7	29,9	26,6	-3,3
<b>Moyenne G7</b>	<b>23,4</b>	<b>0,5</b>	<b>-22,9</b>	<b>26,9</b>	<b>16,7</b>	<b>-10,2</b>	<b>32,1</b>	<b>25,7</b>	<b>-6,6</b>
<b>Québec</b>	<b>16,6</b>	<b>-34,9</b>	<b>-51,5</b>	<b>24,7</b>	<b>0,3</b>	<b>-24,4</b>	<b>30,8</b>	<b>20,4</b>	<b>-10,4</b>

Source : OCDE, *La calculatrice Impôts-Prestations* (en ligne) et calcul des auteurs.

### De couple sans enfants à couple avec deux enfants

Le **tableau 7** permet de constater que pour des couples avec un revenu égal à 100 %, 167 % et 334 % du salaire moyen, la charge fiscale nette de l'ensemble des pays du G7 est réduite lors de la prise en charge de deux enfants.

- Dans le cas d'un revenu équivalant à 100 % du salaire moyen, les diminutions en points de pourcentage varient de 4,8 points au Japon à 11,9 points au Canada.
- Encore une fois, c'est au Québec que la diminution liée aux charges familiales est la plus importante (21,2 points de pourcentage);
- Pour un revenu équivalant à 167 % du salaire moyen, c'est aussi au Québec que la baisse de charge fiscale est la plus grande.
- L'écart de charge fiscale nette relatif à la prise en compte des enfants pour un revenu égal à 334 % du salaire moyen est plus faible au Québec (-1,8 point de pourcentage) que pour la moyenne des pays du G7 (-2,5 points).

**Tableau 7 : Couples avec et sans enfants - Variation comparée en % de la charge fiscale nette pour trois niveaux de revenu, 2009**

	100% + 0% du salaire moyen			100% + 67% du salaire moyen			167% + 167% du salaire moyen		
	0 enfant	2 enfants	Écart	0 enfant	2 enfants	Écart	0 enfant	2 enfants	Écart
Allemagne	31,7	20,8	-10,9	38,7	32,1	-6,6	45,5	41,4	-4,1
Canada	17,9	6,0	-11,9	21,2	17,0	-4,2	26,5	25,7	-0,8
États-Unis	17,1	7,3	-9,8	22,0	17,1	-4,9	29,6	28,0	-1,6
France	23,0	17,1	-5,9	26,9	21,8	-5,1	33,1	29,6	-3,5
Italie	26,4	16,0	-10,4	28,1	23,4	-4,7	36,7	32,3	-4,4
Japon	18,5	13,7	-4,8	19,4	16,3	-3,1	24,0	22,6	-1,4
Royaume-Uni	25,3	18,6	-6,7	24,2	21,0	-3,2	29,9	28,3	-1,6
<b>Moyenne G7</b>	<b>22,8</b>	<b>14,2</b>	<b>-8,6</b>	<b>25,8</b>	<b>21,2</b>	<b>-4,6</b>	<b>32,2</b>	<b>29,7</b>	<b>-2,5</b>
<b>Québec</b>	<b>15,8</b>	<b>-5,4</b>	<b>-21,2</b>	<b>22,9</b>	<b>14,7</b>	<b>-8,2</b>	<b>30,8</b>	<b>29,0</b>	<b>-1,8</b>

Source : OCDE, *La calculatrice Impôts-Prestations* (en ligne) et calcul des auteurs.

### Constatation générale concernant la prise en compte de la situation familiale

Sauf pour les revenus les plus élevés, c'est au Québec que la prise en compte des enfants entraîne la baisse la plus importante de la charge fiscale nette, tant pour les familles monoparentales que pour les couples avec enfants.



---

## CONCLUSION

L'étude réalisée dans le présent cahier de recherche, utilisant une approche développée par l'OCDE, apporte un éclairage intéressant sur la charge fiscale au Québec.

- Une fois de plus, en 2009, la charge fiscale nette au Québec prise dans son ensemble n'est jamais la plus élevée parmi les pays du G7.
- Au contraire, dans tous les cas présentés, la charge fiscale nette au Québec en 2009 est invariablement sous la moyenne des pays du G7, et ce, même pour les situations de revenus les plus élevés.
- Qui plus est, la charge fiscale se trouve être la plus faible de l'ensemble des pays du G7 sept fois sur quinze.

De plus, dans la présente étude, nous avons, pour la première fois, utilisé les résultats de charge fiscale nette pour analyser la progressivité des systèmes fiscaux et la prise en compte de la situation familiale.

En matière de progressivité, l'analyse nous a permis notamment de constater que pour toutes les situations familiales, c'est au Québec, en dépit d'une charge fiscale nette toujours inférieure à la moyenne du G7, que la charge fiscale nette est la plus progressive dans son ensemble. Pour les familles, les écarts au Québec atteignent plus du double en regard de la moyenne des pays du G7. Dans le cas d'une famille biparentale, lorsque le revenu familial passe du salaire moyen à 334 % du salaire moyen, la charge fiscale nette augmente de 34,4 points de pourcentage comparativement à 15,5 % pour la moyenne du G7.

Sauf pour les revenus les plus élevés, c'est au Québec que la prise en compte de la situation familiale pour un même revenu entraîne les plus importantes réductions de charge fiscale nette. En comparant la situation d'un célibataire au salaire moyen à une famille monoparentale au même revenu, la charge fiscale nette passe de 24,7 % à 0,3 %, soit une réduction de 24,4 points de pourcentage avec la prise en compte des enfants. En moyenne dans les pays du G7, la même comparaison entraîne une réduction de 10,2 points de pourcentage.

En conclusion, même si en 2009 le Québec possède toujours l'imposition des revenus en proportion du PIB la plus lourde du G7, il réussit l'exploit, en utilisant la notion plus large de la charge fiscale nette, de rester compétitif en demeurant sous la moyenne des pays du G7 pour les quinze situations analysées, offrant même la plus forte progressivité de la charge fiscale lorsque le revenu s'accroît, combinée à une solide reconnaissance de la situation familiale.

---

## ANNEXE MÉTHODOLOGIE DE L'OCDE APPLIQUÉE AU QUÉBEC ET DIFFÉRENCES PAR RAPPORT AUX ÉTUDES DE 2008 ET 2010<sup>6</sup>

Afin de procéder à des comparaisons de la charge fiscale nette, il est nécessaire de déterminer les éléments devant servir à cette comparaison. Pour y parvenir, le niveau de revenu des contribuables, les impôts et cotisations sociales inclus dans la charge fiscale ainsi que les prestations qu'ils reçoivent doivent être établis de manière uniforme pour l'ensemble des pays comparés.

### **Salaire moyen**

L'OCDE désigne sous l'appellation de salaire moyen une fraction donnée du salaire brut moyen des travailleurs adultes à temps complet pour certaines branches d'activité<sup>7</sup>, qu'ils effectuent ou non un travail manuel conformément à la classification internationale type par industrie de toutes les branches d'activité.

En utilisant la méthode de l'OCDE, la notion de salaire moyen permet de procéder à des comparaisons internationales adéquates. En effet, sans cette notion, il serait difficile d'établir des comparaisons qui tiendraient compte des écarts de revenu liés aux pouvoirs d'achat propres à chaque pays. Il ne fait aucun doute que pour établir des comparaisons de charges fiscales acceptables, il faut nécessairement prendre en compte le coût de la vie dans les pays analysés. À cet égard, il est facile de reconnaître que même si deux contribuables gagnent un revenu identique au Canada et en France, l'un d'eux peut être relativement plus riche que l'autre si le coût de la vie dans son pays est plus faible. Il est clair que la comparaison de la charge fiscale doit prendre en compte la richesse relative des contribuables. En supposant que le salaire moyen de chaque pays reflète également le coût d'y vivre, la notion de salaire moyen utilisée par l'OCDE permet de déterminer des catégories de contribuables relativement représentatifs, avec un revenu comparable.

Évidemment, une fois déterminé le salaire moyen de chaque pays entrant dans la comparaison, il est également possible de comparer des fractions plus faibles et plus élevées de ce salaire moyen.

Pour obtenir pour le Québec un niveau de revenu comparable avec les autres pays de l'OCDE, il convient d'estimer le salaire moyen<sup>8</sup>. Comme indiqué au **tableau A1**, en 2009 le salaire moyen québécois était de 39 697 \$ comparativement à 42 847 \$ au Canada.

---

<sup>6</sup> OCDE, *Les impôts sur les salaires – édition 2008-2009*, 2010, p. 66 et s. L'ensemble de la présente annexe est basé sur la méthode développée par l'OCDE.

<sup>7</sup> Les branches d'activité prises en compte sont : activités extractives; activités de fabrication; production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau; construction; commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles, de biens personnels et domestiques; hôtels et restaurants; transports, entreposage et communications; intermédiation financière; immobilier, location et activités de services aux entreprises.

<sup>8</sup> Le salaire moyen au Québec est déterminé selon le pourcentage que la rémunération hebdomadaire moyenne pour l'ensemble des secteurs économiques au Québec représente par rapport à cette même donnée au niveau canadien. Ces données sont tirées de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail de

**Tableau A1 : Salaire moyen dans les pays du G7, en monnaie nationale et en dollars canadiens, 2009**

		Salaire moyen Monnaie nationale	Taux de change \$ CDN	Salaire moyen \$ CDN
Allemagne	EUR	40 929	1,590	65 077
Canada	\$	42 847	1,000	42 847
États-Unis	\$US	42 129	1,142	48 110
France	EUR	32 943	1,590	52 379
Italie	EUR	27 608	1,590	43 897
Japon	YEN	4 796 209	0,012	58 514
Royaume-Uni	Livre	33 920	1,780	60 390
<b>Moyenne G7</b>				<b>53 031</b>
Québec	\$	39 697	1,000	39 697

Sources : OCDE- *La calculatrice Impôts-Prestations, 2009* et Banque du Canada, [www.banqueducanada.ca/taux/taux-de-change/convertisseur-de-devises-taux-du-jour/](http://www.banqueducanada.ca/taux/taux-de-change/convertisseur-de-devises-taux-du-jour/) (taux du 24 mai 2011)

### Impôts sur le revenu payés

Pour effectuer les comparaisons fiscales internationales, il faut définir les impôts sur le revenu entrant dans le calcul de la charge fiscale des contribuables ainsi que les allègements fiscaux qui lui sont applicables. L'OCDE reconnaît que la principale difficulté réside dans la détermination des allègements fiscaux. Il a été retenu les allègements à caractère forfaitaire et qui sont automatiquement consentis à tous les contribuables qui remplissent les conditions prévues par la législation. Il s'agit généralement des mesures fiscales dont bénéficient tous les contribuables en vue de prendre en compte leur situation personnelle (crédit personnel, personnes à charge, etc.). En outre, les mesures fiscales permettant de prendre en compte les cotisations de sécurité sociale payées sont également considérées.

Les impôts sur le revenu perçus dans les États fédéraux (États ou provinces) et par les collectivités locales sont également inclus. En raison des différences sensibles pouvant exister à l'intérieur d'un même pays dans le taux et l'assiette des impôts sur le revenu des autres administrations publiques, l'OCDE fait parfois l'hypothèse que le contribuable percevant le salaire moyen a son domicile dans une zone précise. Par exemple, au Canada, le contribuable est réputé résider en Ontario alors qu'aux États-Unis, il est réputé vivre à Détroit dans le Michigan<sup>9</sup>.

Afin d'insérer le contribuable québécois dans les comparaisons internationales, à la lumière des impôts sur le revenu considéré par l'OCDE, il convient d'appliquer l'impôt sur le revenu fédéral et l'impôt sur le revenu du Québec en considérant les crédits d'impôt suivants :

- Crédit personnel (fédéral et Québec);
- Crédit pour équivalent de conjoint (fédéral);
- Crédit pour personne vivant seule (Québec);

---

Statistique Canada. Le salaire moyen québécois a été calculé en appliquant un ratio de 92,65 % au salaire moyen canadien utilisé par l'OCDE.

<sup>9</sup> OCDE (2009), p. 220 et 265.

- Cotisations à la RRQ (fédéral et Québec);
- Cotisation à l'assurance-emploi (fédéral et Québec);
- Cotisation au régime québécois d'assurance parentale;
- Prestation fiscale pour le revenu de travail (fédéral);
- Prime au travail (Québec).

### **Cotisations sociales payées**

Pour effectuer adéquatement les comparaisons fiscales internationales, il faut également définir les cotisations sociales entrant dans la charge fiscale des ménages concernés. Pour ce faire, il est pris en compte l'ensemble des cotisations sociales obligatoires versées par les salariés que ces cotisations soient versées à l'État ou à des organismes de sécurité sociale effectivement contrôlés par l'État.

Certains pays utilisent beaucoup plus les cotisations sociales que le Québec : ces cotisations peuvent être établies pour la retraite, la maladie, la maternité, l'invalidité, le chômage, etc.

Afin d'inclure le contribuable québécois dans les données de l'OCDE, les cotisations versées à la Régie des rentes du Québec, à l'assurance-emploi et au régime québécois d'assurance parentale ont été retenues.

Le régime d'assurance-médicaments du Québec n'a pas été pris en compte, car il n'est pas requis lorsque les contribuables ont accès à un régime privé.

### **Prestations reçues**

Enfin, pour effectuer les comparaisons fiscales internationales, il faut aussi définir les prestations offertes par l'État que nous soustrayons de la charge fiscale des ménages concernés. Pour ce faire, l'OCDE considère les prestations en espèces de caractère général. Lorsqu'elles varient selon l'âge des enfants, l'OCDE applique les déductions fiscales ou les transferts en espèces les plus avantageux. Par ailleurs, les formes d'aide aux familles diffèrent grandement d'un pays à un autre. Par exemple, dans certains pays, les enfants à charge ne sont pas considérés lors de la production de la déclaration fiscale alors que des mesures budgétaires, sous forme d'allocations familiales, sont offertes. À l'inverse, d'autres pays concentrent l'aide gouvernementale pour les enfants à charge par l'intermédiaire de la fiscalité. Pour rendre uniformes les comparaisons, les crédits d'impôt récupérables sont également pris en compte au titre des prestations reçues. Ainsi, en plus de considérer les aides budgétaires telles les allocations familiales, la notion de prestations reçues comprend les crédits d'impôt remboursables pouvant même excéder le montant de l'impôt à verser. Elles sont généralement versées au contribuable sous forme de transferts d'espèces, sans égard à l'impôt à payer.

Afin de comparer les observations concernant le contribuable québécois avec les données de l'OCDE, les mesures suivantes ont été considérées :

- Crédit d'impôt remboursable pour la TPS;
- Crédit d'impôt remboursable pour la TVQ;
- Prestation fiscale pour enfants;
- Soutien aux enfants.
- Prestation universelle pour la garde d'enfants (fédéral).

### Types de ménage analysé

L'OCDE procède à des comparaisons entre les pays en utilisant huit cas qui diffèrent selon le niveau des revenus et la composition familiale. En utilisant la calculatrice impôts-prestations, nous avons pu ajouter des cas avec de plus hauts revenus. Notre analyse porte sur quinze scénarios :

- une personne célibataire, gagnant 67 % du salaire moyen;
- une personne célibataire, gagnant le salaire moyen;
- une personne célibataire, gagnant 167 % du salaire moyen;
- une personne célibataire, gagnant le double du salaire moyen;
- une famille monoparentale ayant deux enfants et dont le salaire est égal à 67 % du salaire moyen;
- une famille monoparentale ayant deux enfants et dont le salaire est égal au salaire moyen;
- une famille monoparentale ayant deux enfants et dont le salaire est égal à 167 % du salaire moyen;
- un couple marié sans enfant disposant d'un seul salaire égal au salaire moyen;
- un couple marié sans enfant disposant de deux salaires, chacun équivalant à 67 % du salaire moyen;
- un couple marié sans enfants disposant de deux salaires, l'un égal au salaire moyen et l'autre égal à 167 % du salaire moyen;
- un couple marié sans enfant disposant de deux salaires, chacun équivalant à 167 % du salaire moyen;
- un couple marié sans enfant disposant d'un seul salaire égal au salaire moyen;
- un couple marié sans enfant disposant de deux salaires, chacun équivalant à 67 % du salaire moyen;
- un couple marié sans enfants disposant de deux salaires, l'un égal au salaire moyen et l'autre égal à 167 % du salaire moyen;
- un couple marié sans enfant disposant de deux salaires, chacun équivalant à 167 % du salaire moyen;

Dans tous les cas, selon la méthodologie de l'OCDE, il est supposé que :

- les contribuables ont moins de 65 ans;
- les ménages ne disposent pas d'autres sources de revenus que les salaires versés et les prestations sociales reçues;
- dans les cas de ménages ayant des enfants, l'un a 4 ans et l'autre 6 ans, et aucuns frais de garde ne sont considérés.

### Différences par rapport aux travaux publiés en 2008 et en 2010

L'hypothèse qui diffère et qui affecte nos résultats entre la publication de l'OCDE *Les impôts sur les salaires* et la calculatrice *Impôts-prestations*, aussi de l'OCDE, est l'âge des enfants. Dans le premier cas, les enfants sont réputés avoir plus de 7 ans et moins de 12 ans et, dans le deuxième cas, ils sont âgés respectivement de 4 et 6 ans.

Les résultats que nous obtenons ne sont donc pas totalement équivalents entre les études car les calculs de charge fiscale nette pour les familles avec enfants sont affectés par l'âge des enfants.

Par exemple, au Québec et au Canada, la prestation universelle pour la garde d'enfant (PUGE) de 100 \$ par mois par enfant de moins de 6 ans (prestation imposable) se trouve exclue selon la publication *Les impôts sur les salaires* mais incluse pour un des enfants selon la *Calculatrice*. Des différences peuvent aussi s'observer dans d'autres pays.

Notons toutefois que lorsque l'âge des enfants affecte les résultats (comme au Québec et au Canada), cela a pour effet de diminuer la charge fiscale nette des familles avec enfants.